John Franklin. On me dit que c'est une bien belle peinture et je crois qu'elle a été achetée à très bon compte. La députation, je n'en ai aucun doute, appréciera comme il convient le superbe don du duc de Westminster au peuple canadien. Je l'ai déjà remercié au nom du Gouvernement et je pourrai maintenant lui transmettre les remerciements du Parlement et du pays.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI CONCERNANT LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER TORONTO, NIAGARA AND WESTERN.

La Chambre passe à la discussion en comité général sur le projet de loi, déposé par M. Morphy, relatif à la compagnie du chemin de fer Toronto, Niagara and Western.

Sur l'article ler (titre abrégé).

M. CURRIE: Ce bill a donné lieu à certains malentendus devant le comité des chemins de fer et le ministre des Chemins de fer devait dire à la Chambre si le bill doit être considéré comme un projet de loi d'initiative ministérielle. Je désire savoir si le ministre est prêt à faire sa déclaration maintenant.

L'hon. M. REID (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Le présent bill a uniquement pour objet de prolonger la durée de la charte du chemin de fer Toronto, Niagara and Western, une filiale du Nord-Canadien. Cette compagnie appartient à l'Etat qui la régit par l'entremise du Nord-Canadien. Les représentants de la ville de Toronto ont soulevé des objections au comité des chemins de fer jusqu'à ce qu'on eût compris qu'un article de la loi de 1916 accordant une prolongation de délai supprimait tous les inconvénients.

M .RICHARDSON: L'Etat bénéficiera de la plus-value.

L'hon. M. REID: La compagnie a dépensé près de \$1,200,000 pour l'achat du droit de passage, les études préliminaires, et ainsi de suite. Tous les avantages qu'en retirera ce chemin de fer iront à l'Etat.

M. CURRIE: Cette compagnie de chemin de fer possède un droit de passage de Toronto à Niagara, n'est-ce pas?

L'hon. M. REID: Oui.

M. CURRIE: Est-ce vrai qu'il y a deux lignes de transmission sur le terrain en question?

L'hon. M. REID: Je n'en sais rien.

M. CURRIE: Je veux savoir si la compagnie a acquis plus de terrain, car vu [Le très hon. sir Robert Borden.] que la compagnnie de production d'électricité a posé deux lignes de transmission, il n'y a pas assez d'espace pour la voie ferrée et la compagnie de chemin de fer a donné le terrain à bail à la compagnie de production d'électricité pour y poser les lignes de transmission.

L'hon. M. REID: Les actions de cette compagnie filiale appartiennent à la compagnie du Nord-Canadien. Or, le premier d'octobre 1917, les cinq sixièmes des 60 millions d'actions du Nord-Canadien ont été attribués à l'Etat. Celui-ci possédait auparavant pour 40 millions d'actions, de sorte que presque toutes les actions du Nord-Canadien lui appartiennent.

M. CURRIE: Mais quelle est la relation entre cette compagnie de chemin de fer et la compagnie de production d'électricité qui n'appartient pas au Nord-Canadien, mais à la compagnie du chemin de fer urbain de Toronto, et qui a posé deux lignes de transmission sur l'emplacement de la voie ferrée? Le Gouvernement est-il en mesure de dire quel loyer elle paie pour l'usage de ce terrain?

L'hon. M. REID: Je n'en ai jamais entendu parler. La question n'a pas été soulevée jusqu'à présent. En tout cas, quels qu'aient été les droits du Nord-Canadien à l'égard de ce chemin de fer à l'époque de son acquisition, ces droits appartiennent maintenant à l'Etat.

M. CAHILL: Dans quelle situation se trouve l'Etat à l'égard du Nord-Canadien? Participe-t-il à son administration, à l'heure qu'il est?

L'hon. M. REID: Aux termes d'une loi que le Parlement a rendue à la dernière session, les actions du Nord-Canadien sont attribuées à l'Etat. Un bureau d'arbitrage qui siège actuellement à Toronto est en train de déterminer la valeur de ces actions. Si je comprends bien, les arbitres mettront bientôt fin à leurs travaux et lorsqu'ils auront soumis leurs conclusions, le Gouvernement fédéral prendra en main la régie et l'exploitation de la voie ferrée.

M. CURRIE: Le ministre se propose-t-il de faire un exposé de la situation des chemins de fer? S'il entretient ce dessein, quand fera-t-il cet exposé, afin que nous sachions s'il y aura débat? Il est d'usage d'en faire un.

L'hon. M. REID: Le ministre des Chemins de fer a l'habitude de faire chaque année un exposé de la situation générale des voies ferrées, lorsqu'il met son budget à